

région septentrionale deviendra une grande source de puissance et de richesse pour toute l'Amérique et non pas pour le Canada seulement.

Permettez-moi de dire un mot sur un sujet qui, à mon humble avis, aura une répercussion favorable ou adverse selon le cas, sur notre pays, pour un grand nombre d'années à venir. Je veux parler d'un sujet que d'autres honorables députés ont déjà abordé, celui des relations fédérales-provinciales. Le discours du trône nous fait part de négociations qui ont eu lieu ces derniers mois avec les provinces en vue de conclure des accords fiscaux. Du point de vue de l'observateur ordinaire ces négociations ressemblent fort à une partie de poker ou à une séance de jonglerie. Je ne jette la pierre à personne, ni n'ai-je l'intention de blâmer qui que ce soit de ce qui s'est passé; mais la situation au pays est vraiment déplorable s'il faut que des provinces soient obligées, dans les négociations, de s'abriter derrière une clause de "la province la plus favorisée." C'est en soi une preuve que le Gouvernement ne savait trop à quoi il tentait lorsque, pour soutenir une politique fiscale surannée, il voulut s'arroger ce qui me semble être le plus lucratif des domaines fiscaux qui restaient aux provinces.

Comment peut-on ne pas savoir qu'il n'y a aucune formule précise pour déterminer la valeur locative des impôts qu'il s'agit de céder provisoirement au gouvernement central? Que les pourparlers aient eu pour effet jusqu'ici de compromettre gravement l'unité nationale, cela me semble indiscutable. Chacun pourtant doit se rendre compte que les pénibles années qui s'annoncent exigeront le maximum d'union possible entre nos compatriotes et nos gouvernements, si nous voulons que le Canada puisse relever le défi qui menace jusqu'à notre survivance en tant que nation. Je prie que l'on m'en croie, ce sont mes convictions et non un simple désir de critiquer qui m'inspirent ces observations.

Que l'on me comprenne bien. Je ne tiens pas à dicter au Gouvernement sa ligne de conduite. Je ne veux que signaler ce qui me paraît être les faiblesses de son programme. Aussi ne craindrai-je pas de dire carrément ce que je ferais à sa place. Tout d'abord, il devra comprendre que tout accord comportant location des domaines fiscaux ressortissant aux provinces ne peut être que provisoire et ne peut apporter de solution définitive au problème des relations fédérales-provinciales. Le nouveau ministre des Finances (M. Abbott) n'est pas loin de s'en rendre partiellement compte. La preuve, c'est que

[M. Low.]

les accords seront valables pour cinq ans, mais qu'il y aura une nouvelle conférence avant l'expiration des contrats.

Ensuite, tout gouvernement du Canada devrait bien comprendre que rien dans les accords projetés ne paraît apporter une solution permanente aux deux plus importants problèmes qui caractérisent les relations entre le Dominion et les provinces. Nous devons mieux définir le plus tôt possible les responsabilités respectives du gouvernement fédéral et des administrations provinciales. Il semble impérieux de délimiter les droits des citoyens du Canada, au moyen, semble-t-il, d'une charte des droits comme celle que je proposais lors de la dernière session et d'une détermination mieux détaillée des responsabilités que comportent ces droits et que chaque gouvernement est disposé à assumer dans leur intégrité.

Enfin, le gouvernement central doit assurer aux provinces les fonds qui leur permettent de se décharger de leurs responsabilités en tout temps. L'administration fédérale ne doit pas craindre d'en manquer. Elle ne connaît de limite dans ce domaine que celle que pose la production globale de l'ensemble de la population. Les années de disette d'après 1930 devraient nous avoir appris une leçon. A cette époque, les administrations provinciales avaient toutes les peines du monde à procurer les services sociaux dont la population avait besoin, et elles se sont trouvées financièrement impuissantes à les lui assurer. Il en est résulté des conséquences néfastes qui, dans certaines provinces, se perpétueront encore pendant bien des années.

L'interprétation que les tribunaux ont donnée à certaines sections de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique doit avoir eu pour effet évident, aux yeux de la plupart des spécialistes en la matière, d'accumuler sur les épaules des provinces des responsabilités aussi graves que sérieuses tout en les privant des moyens financiers d'accomplir ce qu'on attendait d'elles.

Des millions de Canadiens exigent aujourd'hui que la constitution soit rédigée de nouveau de façon à mieux délimiter les droits des citoyens, à mieux répartir les responsabilités administratives, à décentraliser l'exercice des pouvoirs en faveur des administrations provinciales et non à leur détriment, et à attribuer à chaque gouvernement, central et provincial, ce dont il a besoin pour remplir ses obligations dans leur intégrité. C'est indispensable, j'en suis convaincu, à l'unité et à la virilité du Canada, pourvu que tout soit fait dans l'ordre. Ce n'est ni une commission royale ni une série de telles commissions qui doit être